



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

05 JUL. 2021

Bureau du courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 29 juin 2021 (convocation du 15 juin 2021)**

Aujourd'hui vingt neuf juin deux mille vingt et un à 16 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, Mme Béatrice de François, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Clément ROSSIGNOL-PUECH ayant donné pouvoir à Mme Béatrice de François, M. Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/04/04P

**CONVENTION METPARK/INSTITUT BERGONIE PORTANT SUR LA
REPARTITION DES CHARGES ET LA GRATUITE PARTIELLE**

Par convention en date du 19 décembre 2017, la Régie METPARK et l'Institut Bergonié ont acté des modalités d'exploitation du parking souterrain sis cours de l'Argonne dont le niveau R-1 est propriété de Bordeaux Métropole.

Par courrier en date du 09 avril 2021, la Régie a résilié cette convention avec effet au 1^{er} septembre 2021.

Au regard des spécificités d'exploitation de ce parking qui réunit deux propriétaires distincts et dont les contraintes et les besoins sont différents, les parties sont convenues de signer une nouvelle convention ajustant les termes de leur accord et notamment de modifier les modalités de calcul de la redevance due par l'Institut Bergonié au titre de la gratuité de 40 minutes accordées aux usagers du parking.

Le projet de convention joint prévoit en effet un montant de redevance calculé au réel et basé sur la fréquentation du parking.

La convention sera signée pour une durée de 12 mois et prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer la convention jointe d'exploitation du parking Bergonié.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 juin 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all in a cursive style.

Christophe DUPRAT



METPARK

Place à la mobilité

CONVENTION METPARK BORDEAUX METROPOLE/INSTITUT BERGONIE

La présente convention est passée entre d'une part,

METPARK Bordeaux Métropole, régie métropolitaine d'exploitation de parcs de stationnement, dont le siège social est situé 9 terrasse Front du Médoc, BP 50712, 33007 BORDEAUX Cedex, APE 5221Z SIRET 453 335 069 00010, ci-après dénommée METPARK, représentée par son directeur général, Monsieur Nicolas ANDREOTTI,

ci-après dénommée « METPARK » ou « la Régie »

et d'autre part,

L'Institut Bergonié situé 229 Cours de l'Argonne, 33076 BORDEAUX Cedex représenté par son directeur général adjoint, Monsieur Nicolas PORTOLAN.

ci-après dénommé « l'institut Bergonié »

ci-après dénommés ensemble « les parties »

CONTEXTE

Le parking souterrain situé dans l'enceinte de l'institut Bergonié dont la sortie et l'entrée voitures donnent sur le cours de l'Argonne comprend 3 niveaux, l'institut étant propriétaire des 2 derniers. METPARK exploite l'intégralité du premier niveau qui comporte 66 places (voir plan joint en annexe 1).

Une gestion d'ensemble, selon les dispositions de la présente convention, pour favoriser un meilleur usage de l'ouvrage apparaît adéquate.

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à permettre une gestion globale et optimisée de l'ensemble du parking par METPARK au mieux des besoins de stationnement de l'institut Bergonié et des visiteurs avec un usage horaire sur le 1^{er} niveau.

ARTICLE DEUX : DUREE INITIALE DE LA CONVENTION - RENOUELEMENT

La convention est prévue pour une **durée de 12 (DOUZE) mois à compter du 1^{er} septembre 2021.**

Les parties s'engagent à se rencontrer 3 (TROIS) mois avant à l'issue de la période de 12 (DOUZE) mois afin de renégocier les modalités de la présente convention au regard des évolutions techniques, d'exploitation et/ou juridique.

Toute modification que les parties souhaiteraient apporter à la présente convention ne pourra produire d'effet que par la signature d'un avenant.

ARTICLE TROIS : PRINCIPES GENERAUX DE GESTION DU PARKING ET DE L'ESPACE DE STATIONNEMENT EN SURFACE AU-DESSUS DU PARKING

Le parking souterrain comprend 3 niveaux. Le 1^{er} niveau, propriété de Bordeaux Métropole a été mis en affectation à METPARK pour exploitation. Les 2 autres niveaux sont propriété de l'institut Bergonié. Leur accès en entrée et sortie nécessite le passage par le R-1.

En surface du parking, un espace de stationnement propriété de l'institut Bergonié, d'une capacité d'environ 50 places, est régulé par son propre personnel.

Les niveaux R-2 et R-3 du parking répondent aux besoins de stationnement du personnel de l'institut et fonctionnent comme une sous zone du parking en accès contrôlé.

Le niveau R-1 doit permettre de répondre aux besoins de stationnement des autres usagers. Pour privilégier le stationnement de courte et moyenne durée, une gratuité de 40 minutes est accordée et compensée par l'Institut Bergonié permettant une dépose rapide de patients notamment.

La capacité de ce niveau est actuellement de 66 places dont il faut déduire 3 contrats de concession longue durée.

ARTICLE QUATRE : MODALITES COMMERCIALES : DROIT D'ACCES AU PARKING

Pour l'usage des niveaux R-2 et R-3 du parking répondant aux besoins de l'Institut Bergonié et dans la limite des contraintes d'exploitation du parc de stationnement, METPARK assure l'émission et la réfection des cartes d'accès. Ces cartes sont mises à la disposition des utilisateurs au service abonnement de METPARK, 9 Terrasse Front du Médoc à Bordeaux, pendant ses heures d'ouverture.

Chacune de ces cartes est associée à un numéro. METPARK peut procéder aux résiliations et mises en interdit selon les demandes de l'institut Bergonié.

La demande de carte supplémentaire et/ou la réfection d'une carte d'accès endommagée du fait d'un mésusage ou son remplacement en cas d'une perte ou d'un vol sont facturés à l'utilisateur de cette carte au tarif en vigueur au moment

de la demande de réfection, soit à la date de signature de la présente, 31€ T.T.C l'unité.

L'Institut Bergonié s'engage à communiquer la liste des détenteurs de cartes ainsi que les numéros qui y sont associés.

METPARK doit assurer l'accès des abonnés mais ne garantit aucunement le contrôle de la bonne utilisation de ces accès. La Régie ne peut être à ce titre tenue responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse du parking par tout visiteur qui ne revêtirait pas le caractère d'abonné et qui occuperait des places à l'intérieur du parc de stationnement.

Il est rappelé qu'il appartient à l'Institut Bergonié de veiller à ce que l'usage des places de stationnement à l'intérieur des niveaux R-2 et R-3 du parc soit conforme à leur affectation.

Les utilisateurs de ces cartes d'accès aux niveaux R-2 et R-3, dès lors qu'ils stationneraient sur le niveau R-1 seront assimilés à des usagers horaires et devront régler les droits de stationnement conformément à la grille tarifaire.

ARTICLE CINQ : MODALITES D'EXPLOITATION – PRINCIPES ET POINTS SPECIFIQUES

Catégories d'usagers

L'exploitation du parking, avec ses 3 niveaux gérés globalement doit favoriser une utilisation optimum par un usage foisonné répondant d'une part, aux besoins de l'Institut Bergonié (personnel, patientèle, visiteurs) et d'autre part, dans la limite de la capacité restant disponible, aux besoins du quartier.

Usage du parking en stationnement horaire

Hors les titulaires d'une carte d'accès, les automobilistes dans la limite des places mises à disposition pourront accéder au parking en qualité d'usager horaire.

Ces usagers régleront leur stationnement selon la grille tarifaire jointe en annexe, laquelle pourra être modifiée par le conseil d'administration de METPARK.

Les principes retenus ci-dessous seront appliqués pendant toute la durée de la convention :

- o facturation au ¼ d'heure après un temps de gratuité de 40 minutes,
- o tarification horaire dissuasive, au-delà de la gratuité partielle, afin de limiter un usage du parking par les visiteurs ne se rendant pas à l'Institut Bergonié.

L'Institut Bergonié pourra remettre aux patients, visiteurs, ambulanciers, des chèques parkings acquis auprès de METPARK selon tarifs en vigueur (selon grille tarifaire annexe 2).

ARTICLE SIX : MODALITES TECHNIQUES D'EXPLOITATION DU PARKING EN TANT QU'OUVRAGE UNIQUE

METPARK assure la maintenance préventive et curative de tous les équipements de péage des 3 niveaux du parking souterrain, au moyen de ses propres contrats et selon les modalités financières souscrites avec ses prestataires, auxquelles sera appliquée une majoration équivalente à 10% des sommes exposées.

ARTICLE SEPT : SECURITE DE L'OUVRAGE

Pendant toute la durée de la convention, METPARK apportera au regard de ses compétences tous conseils utiles pour gérer au mieux l'ouvrage et participera à la demande de l'Institut à toutes éventuelles réunions de la commission de sécurité.

METPARK assure et garantit la sécurité du niveau R-1 du parking. A ce titre, METPARK s'engage à assurer la maintenance de ses équipements et à intervenir au besoin.

L'Institut Bergonié demeure toutefois juridiquement le responsable unique en matière de sécurité.

ARTICLE HUIT : CONDITIONS FINANCIERES

8.1 – Montant du forfait annuel de la maintenance préventive

Au regard de tous engagements pris par METPARK, le montant annuel qui sera dû par l'Institut Bergonié pour l'exploitation du matériel est fixé à la somme de 3958,9 euros HT correspondant au forfait annuel de maintenance de 3599 € H.T majoré de 10% conformément à l'article 6 ci-dessus.

Il convient d'ajouter à ce montant majoré HT, la TVA au taux en vigueur.

Il est précisé que toutes les recettes quel que soit le niveau de stationnement sont intégralement perçues par la Régie METPARK.

8.2 – facturation au réel des frais de maintenance curative

Les frais engagés au titre de la maintenance curative assurée par METPARK sur les niveaux R-2 et R-3 sont calculés au réel et adressés, le cas échéant, à l'Institut Bergonié.

8.3 – participation aux charges d'amortissement de l'équipement de péage et de la centrale interphonie

Elle s'élève pour 12 (DOUZE) mois à la somme de 9.388,51 € HT.

8.4 – participation aux charges relatives à la masse salariale et aux frais de siège

Cette participation forfaitaire s'élève annuellement à 25.000 € nets.

Le forfait est calculé sur la base des interventions des différents services de METPARK, à savoir, les directions générales, de l'exploitation et technique ainsi que les services commercial et juridique.

8.5 – Redevance de compensation au titre de la gratuité partielle

Il est convenu entre les parties d'accorder une gratuité partielle équivalente à 40 minutes sur le parking à l'ensemble des usagers horaire, compensée financièrement par l'Institut Bergonié.

En application des dispositions de l'article L.2125-1 et suivant du code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance, laquelle doit tenir compte des avantages de toutes natures procurés au titulaire de l'autorisation.

En contrepartie des gratuités accordées sur le parking, l'Institut Bergonié compense les pertes constatées par METPARK.

A l'issue de la convention, la Régie transmet à l'Institut Bergonié le montant des pertes financières du stationnement horaire issues de la gratuité partielle sur la durée des 12 (DOUZE) mois.

Le montant de la redevance est calculé au réel, basé sur la fréquentation du parking et conformément à la grille tarifaire en vigueur. Etant précisé que la grille tarifaire peut évoluer sur délibération du conseil d'administration de METPARK. La redevance de compensation de la gratuité est alors actualisée en conséquence.

Un relevé exhaustif de cette fréquentation du parking est joint à la facture adressée à l'Institut Bergonié.

8.6 – Facturation et délais de règlement

La facturation est effectuée annuellement selon les dispositions ci-dessus. L'Institut Bergonié règlera les sommes dues dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

A défaut de règlement dans les 60 jours à compter de la date d'envoi de la facture, METPARK de plein droit pourra facturer des intérêts de retard sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 3 points.

ARTICLE NEUF : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par METPARK pour les motifs suivants :

- motif d'intérêt général,
- non-respect des dispositions de la convention à moins que dans un délai d'un (1) mois suivant la notification de mise en demeure de se conformer, l'Institut Bergonié ait satisfait à ses obligations ou ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure,
- cessation par l'Institut Bergonié de l'exercice de l'activité prévue dans les lieux,
- condamnation pénale de l'Institut Bergonié le mettant dans l'impossibilité d'exercer son activité,
- en cas de cession du niveau R-1 du parking objet des présentes par Bordeaux Métropole.

Cette résiliation devient effective TROIS (3) mois après l'envoi par METPARK d'une lettre recommandée avec accusé réception exposant les motifs de la résiliation à l'Institut Bergonié.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'Institut Bergonié pour les motifs suivants :

- motif d'intérêt général,
- cessation par l'Institut Bergonié pour quelque motif que ce soit de l'exercice de l'activité prévue,
- non-respect des dispositions de la convention à moins que dans un délai d'un (1) mois suivant la notification de mise en demeure de se conformer, METPARK ait satisfait à ses obligations ou ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure
- condamnation pénale de METPARK le mettant dans l'impossibilité d'exercer son activité,
- refus ou retrait des autorisations nécessaires à l'exercice de son activité.
- en cas de cession du niveau R-1 du parking objet des présentes par Bordeaux Métropole.

Cette résiliation devient effective TROIS (3) mois après l'envoi par l'Institut Bergonié d'une lettre recommandée avec accusé réception exposant les motifs de la résiliation à METPARK.

Les parties pourront convenir par accord mutuel de mettre un terme anticipé à la convention selon des modalités à définir entre elles.

ARTICLE DIX : CONTESTATION

En cas de litige, les 2 parties conviennent de se rapprocher pour y mettre fin. Les 2 parties peuvent néanmoins, chacune à leur propre initiative, à tout moment saisir le Tribunal compétent.

Fait à BORDEAUX, le

Pour METPARK,
Le directeur général

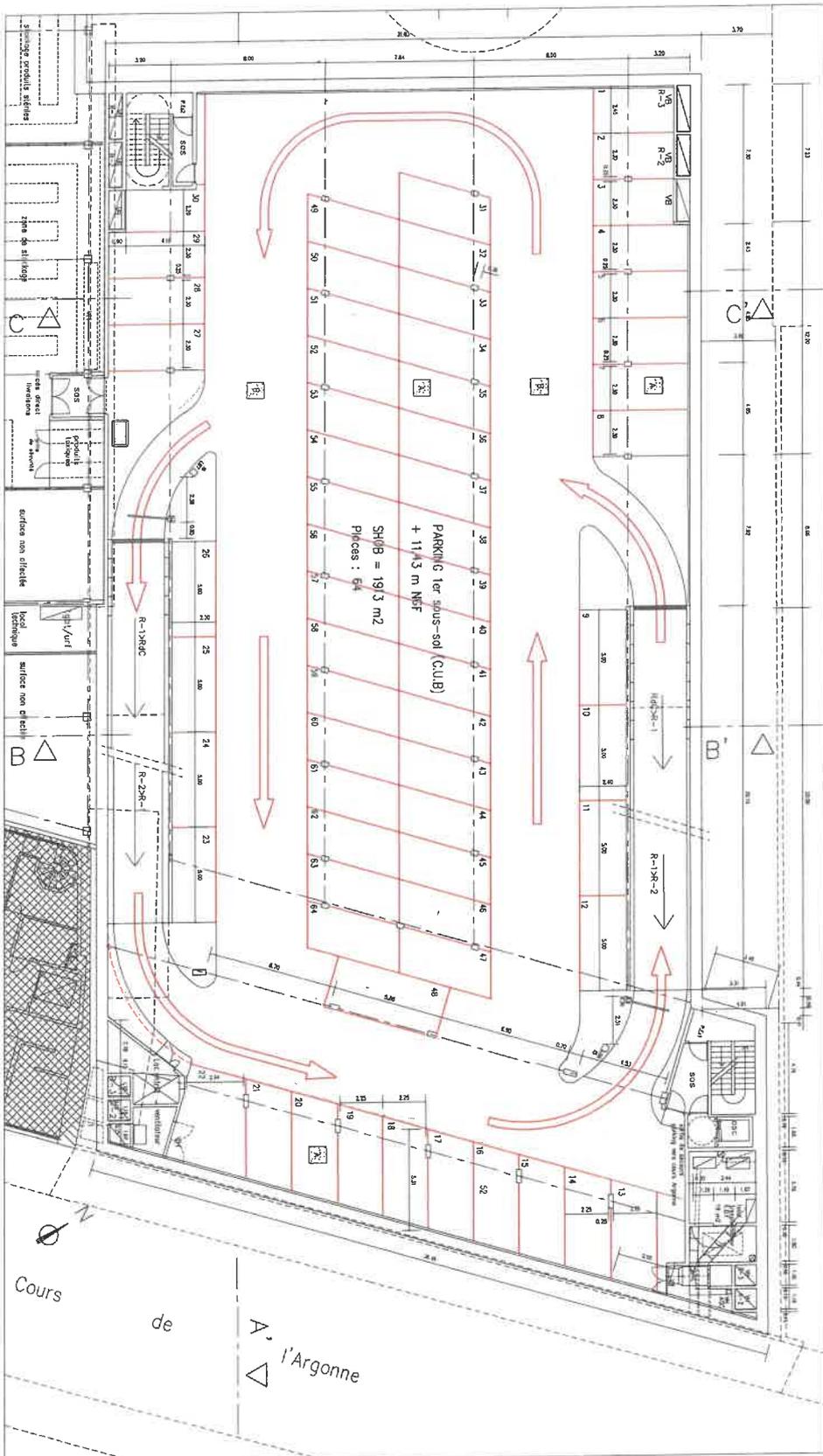
Nicolas ANDREOTTI

Pour l'Institut Bergonié
Le directeur général adjoint

Nicolas PORTOLAN

Annexe 1 : plan du niveau R-1

Annexe 2 : grille tarifaire



NIVEAU 3

OPERATION	PARKING SOUTERRAIN/ALP
MAÎTRISE D'OUVRAGE	INSTITUT BRESQUE 180 rue Saint Genès 33019 BORDEAUX CEDEX
CONCRÈTE COORDONNATEUR	DOE Construction Habitat 200 rue de la République BP 90, 33099 BORDEAUX CEDEX

MAÎTRISE D'OUVRAGE	<p>SE.I.T. EMPLOI</p> <p>CECA 1. Maitrise 22 rue Doyennet, 33000 BORDEAUX TEL. 05 57 20 00 00 - FAX 05 57 20 00 00</p> <p>SE.I.T. UTILISATEUR</p> <p>PRODIGES Habitat 17 rue Doyennet, 33000 BORDEAUX TEL. 05 57 20 00 00 - FAX 05 57 20 00 00</p> <p>MAÎTRISE DE CHANTIER</p> <p>DOE / COORDONNATEUR S.F.S.</p> <p>MAÎTRISE DE CHANTIER</p> <p>MAÎTRISE DE CHANTIER</p> <p>TEL. 05 57 20 00 00 - FAX 05 57 20 00 00</p>
ARCHITECTE	<p>AFRÈRE 65 N 95</p> <p>PHASE DOE</p> <p>TITRE (PLAN R-1)</p> <p>NUMÉRO 05</p> <p>ESCALE 1/500 P.U.</p> <p>DATE 05 sept 2001</p> <p>MODIFICATIONS: SENS DOE</p>

Plan de la phase de construction (à compléter)



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
18 DEC. 2020
Bureau du Cadastre

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration de METPARK - Séance du 15 décembre 2020 (convocation du 02 décembre 2020)

Aujourd'hui quinze décembre deux mille vingt à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de François, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle RAMI ayant donné à pouvoir à M. Olivier ESCOTS, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH ayant donné pouvoir à Mme Béatrice de François, M. Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA ayant donné pouvoir à M. Stéphane MARI

La séance est ouverte

AFFAIRE 2020/06/06P

TARIFS 2021

La politique tarifaire de la Régie, en cohérence avec le plan de mobilité de Bordeaux Métropole, est restée très mesurée ces dernières années. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, seuls les abonnements ont été revalorisés de façon très modérée. Par ailleurs, les tarifs horaires n'ont été revalorisés qu'à une seule reprise en 2016 depuis 8 ans. Enfin, il semble nécessaire de rendre la grille tarifaire de METPARK plus cohérente et plus lisible pour les usagers.

➤ Les tarifs horaires

Il semble donc judicieux de réajuster les tarifs horaires par secteur (hypercentre, centre et périphérie) conformément au plan joint et d'y appliquer un prix au quart d'heure permettant de renforcer la lisibilité, la cohérence et de simplifier ces grilles tarifaires. Des spécificités subsistent notamment pour les parkings Saint-Jean, centre commercial Mériadeck et Aréna du fait de leur usage particulier. Une nouvelle tarification spécifique du parking Bergonié fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil d'administration, au plus tard en mars 2021.

Les principales évolutions tarifaires de METPARK au 1^{er} janvier 2021 sont les suivantes :

- une revalorisation des tarifs du secteur « hypercentre » : tarif au ¼ d'heure fixé à 0,70 € jusqu'à 2 H de stationnement puis 0,60 € au-delà,
- une revalorisation partielle des tarifs du secteur « centre » : tarif au ¼ d'heure fixé à 0,60 €,
- une tarification unique et en partie inchangée pour le secteur « périphérie » : tarif au ¼ d'heure fixé à 0,50 € et généralisation du forfait nuit à l'ensemble des parkings,
- une revalorisation des tarifs motos sur les 1^{ères} heures de stationnement. Ce tarif moto serait ouvert à 7 nouveaux parcs.

➤ **Les tarifs abonnements**

Il est proposé d'arrondir à l'euro supérieur les tarifs des abonnements véhicules 4 et 2 roues motorisés. Cet ajustement des tarifs représente une augmentation très faible puisque en moyenne de 0,88 % pour les résidents, de 0,48 % pour les permanents et de 1,47 % pour les abonnements motos.

➤ **De nouveaux aménagements tarifaires pour les abonnements**

La tarification préférentielle (- 50 %) pour les véhicules écologiques est proposée sur tous les parkings à compter du 1^{er} janvier 2021 contre seulement sur 10 parcs actuellement.

Il en est de même pour l'abonnement hebdomadaire préférentiel (- 50 %) proposé dans tous les parcs de la Régie contre seulement 7 aujourd'hui.

Il est proposé de créer un abonnement vélo annuel à 35 € et mensuel à 5 € en raison du développement des services prévu à METPARK pour ce moyen de locomotion. Jusqu'à présent, l'abonnement vélo était gratuit à vie puisque seuls 15 € étaient réglés pour frais de carte lors de la souscription.

Il apparaît judicieux de supprimer les « abonnements étudiants », « nuit individuel », « nuit en nombre » et « duo » en raison d'une très faible demande.

Les nouvelle et ancienne grilles tarifaires sont annexées à la présente délibération. Elles reprennent ces évolutions et permettent une meilleure compréhension des apports introduits par les nouveaux tarifs.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir acter les tarifs horaires 2021 applicables au 1^{er} janvier 2021 puis au 1^{er} mars 2021 pour les abonnements.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 15 décembre 2020

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT



TARIFICATION HORAIRE VEHICULES 4 ROUES MOTORISES AU 1^{ER} JANVIER 2021

*Place
à la
Mobilité!*

SECTEUR HYPER CENTRE

Allées de Chartres - Cité Mondiale - Front du Médoc - 8 Mai
1945 - Gambetta - Pey Berland - République - Victor Hugo -
Victoire

Prix au 1/4h : 0.70€ jusqu'à 2h puis 0.60€ au-delà

TARIFS SECTEUR HYPER CENTRE	
15min	0,70 €
30min	1,40 €
1h	2,80 €
1h30	4,20 €
2h	5,60 €
3h	8,00 €
4h	10,40 €
5h	12,80 €
6h	15,20 €
7h	17,60 €
De 8h à 24h	20,00 €
Forfait Nuit*	6,00 €
24h supplémentaires	20,00 €
Ticket perdu ou détérioré	20,00 €

*De 20h à 7h au-delà de 2h de stationnement

Centre Commercial Mériadeck

TARIFS	
15min	GRATUIT
30min	GRATUIT
1h	GRATUIT
Au-delà 1h30	4,20 €
2h	5,60 €
3h	8,00 €
4h	10,40 €
5h	12,80 €
6h	15,20 €
7h	17,60 €
De 8h à 24h	20,00 €
Forfait Nuit*	6,00 €
24h supplémentaires	20,00 €
Ticket perdu ou détérioré	20,00 €

*De 20h à 7h au-delà de 2h de stationnement

La gratuité d'1h30 s'applique exclusivement pendant les horaires suivants :

- du lundi au samedi de 8h15 à 21h45
- le dimanche de 8h15 à 12h45

En dehors de ces horaires, la tarification des parkings du secteur hyper centre s'applique.

Allées de Chartres bus

Prix au 1/4h : 2.00€ jusqu'à 1h30 puis 1.50€ au-delà

TARIFS	
15min	1,00 €
30min	2,00 €
1h	4,00 €
1h30	5,40 €
2h	6,80 €
3h	9,60 €
4h	12,40 €
5h	15,20 €
6h	18,00 €
7h	20,80 €
De 8h30 à 24h	25,00 €
Forfait Nuit*	25,00 €
Forfait du 01/03 au 30/09 mensuel/semestriel	60€/350€
Forfait du 01/10 au 28/02 mensuel/semestriel	55€/250€
24h supplémentaires	25,00 €
Ticket perdu ou détérioré	25,00 €

*De 20h à 7h

SECTEUR CENTRE

Beaujon - Grand Parc - Grand Parc Provisoire
Paludate St Jean - Porte de Bordeaux

Prix au 1/4h : 0.60€

TARIFS SECTEUR CENTRE	
15min	0,60 €
30min	1,20 €
1h	2,40 €
1h30	3,60 €
2h	4,80 €
3h	7,20 €
4h	9,60 €
5h	12,00 €
6h	14,40 €
7h	16,80 €
8h	19,20 €
De 8h30 à 24h	20,00 €
Forfait Nuit*	6,00 €
24h supplémentaires	20,00 €
Ticket perdu ou détérioré	20,00 €

*De 20h à 7h au-delà de 2h30 de stationnement

Bergonié

TARIFS	
15 min	GRATUIT
30 min	GRATUIT
40 min	GRATUIT
1h10	2,00 €
1h40	4,00 €
2h10	6,00 €
3h10	10,00 €
4h10	14,00 €
5h10	18,00 €
De 6h10 à 24h	22,00 €
24h supplémentaires	22,00 €
Ticket perdu ou détérioré	22,00 €

Gare Saint Jean

Prix au 1/4h : 2.50€ jusqu'à 1h puis 0.70€ au-delà

TARIFS	
10min	GRATUIT
15min	2,50 €
30min	5,00 €
1h	10,00 €
1h30	11,40 €
2h	12,80 €
3h	15,60 €
4h	18,40 €
5h	21,20 €
6h	24,00 €
7h	26,80 €
De 8h à 24h	29,00 €
24h supplémentaires	29,00 €
Ticket perdu ou détérioré	29,00 €

Gare Saint Jean : Arrêt Minute

Prix au 1/4h : 2.00€ jusqu'à 1h30 puis 1.50€ au-delà

TARIFS	
10min	GRATUIT
15min	2,00 €
30min	4,00 €
1h	8,00 €
1h30	12,00 €
2h	15,00 €
3h	21,00 €
4h	27,00 €
5h	33,00 €
6h	39,00 €
7h	45,00 €
8h	51,00 €
De 9h à 24h	57,00 €
24h supplémentaires	57,00 €
Ticket perdu ou détérioré	57,00 €

Descas

Prix au 1/4h : gratuit le 1^{er} puis 0,60 € au-delà

TARIFS	
15min	GRATUIT
30min	1,20 €
1h	2,40 €
1h30	3,60 €
2h	4,80 €
3h	7,20 €
4h	9,60 €
5h	12,00 €
6h	14,40 €
7h	16,80 €
8h	19,20 €
De 8h30 à 24h	20,00 €
Forfait Nuit*	6,00 €
24h supplémentaires	20,00 €
Ticket perdu ou détérioré	20,00 €

*De 20h à 7h au-delà de 2h30 de stationnement

SECTEUR PERIPHERIE

Laharpe - Libération - Sècheries

Prix au 1/4h : 0.50€

TARIFS	
15min	0,50 €
30min	1,00 €
1h	2,00 €
1h30	3,00 €
2h	4,00 €
3h	6,00 €
De 4h à 24h	8,00 €
Forfait Nuit*	3,00 €
24h supplémentaires	8,00 €
Ticket perdu ou détérioré	8,00 €

*De 20h à 7h au-delà de 1h30 de stationnement

Mérignac centre - Pessac

1h de gratuité

TARIFS	
15min	GRATUIT
30min	GRATUIT
1h	GRATUIT
1h30	2,00 €
2h	3,00 €
3h	5,00 €
De 4h30 à 24h	8,00 €
Forfait Nuit*	3,00 €
24h supplémentaires	8,00 €
Ticket perdu ou détérioré	8,00 €

*De 20h à 7h au-delà de 1h30 de stationnement

Aréna

TARIFS	
15min	0,50 €
30min	1,00 €
1h	2,00 €
1h30	3,00 €
2h	4,00 €
3h	6,00 €
De 4h à 24h	8,00 €
Forfait Nuit*	3,00 €
Forfait spectacle	12,00 €
24h supplémentaires sans/avec spectacle	8€/20€
Ticket perdu ou détérioré sans/avec spectacle	8€/20€

*De 20h à 7h au-delà de 1h30 de stationnement hors spectacle

Le forfait spectacle s'applique exclusivement les soirs d'événements comprenant 2h de stationnement avant et 2h après le spectacle. En dehors de ces horaires, la tarification des parkings du secteur périphérie s'applique.



TARIFICATION HORAIRE VEHICULES 2 ROUES MOTORISES AU 1^{ER} JANVIER 2021

*place
à la
Mobilité!*

**Gambetta - Grand Parc - Front du Médoc - 8 Mai 45 -
Mérignac centre - Paludate St Jean - Pessac - Pey Berland
Sècheries - Victoire - Victor Hugo**

Prix au 1/4h : 0.40€

TARIFS	
15min	0,40 €
30min	0,80 €
1h	1,60 €
1h30	2,40 €
2h	3,20 €
3h	4,80 €
4h	6,40 €
De 5h à 24h	8,00 €
24h supplémentaires	8,00 €
Ticket perdu ou détérioré	8,00 €

Gare Saint-Jean

Prix au 1/4h : 0.50€

TARIFS	
15min	0,50 €
30min	1,00 €
1h	2,00 €
1h30	3,00 €
2h	4,00 €
3h	6,00 €
4h	8,00 €
De 5h à 24h	10,00 €
24h supplémentaires	10,00 €
Ticket perdu ou détérioré	10,00 €

Centre Commercial Mériadeck

TARIFS	
15min	GRATUIT
30min	GRATUIT
1h	GRATUIT
Au-delà 1h30	2,40 €
2h	3,20 €
3h	4,80 €
4h	6,40 €
De 5h à 24h	8,00 €
24h supplémentaires	8,00 €
Ticket perdu ou détérioré	8,00 €

La gratuité d'1h30 s'applique exclusivement pendant les horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 8h15 à 21h45
- Le dimanche de 8h15 à 12h45

En dehors de ces horaires, la tarification des parkings du secteur hyper centre s'applique.

AUTRES FORFAITS

Chèques parkings : délivrés uniquement à des personnes morales pour l'achat minimum de 20 tickets avec une réduction de 20 % jusqu'à 1h30 et de 40 % au-delà.

Cartes à décompte : carte rechargeable à créditer du montant de son choix. A chaque sortie du parc, le débit est calculé sur un tarif horaire. Permet d'accéder à tous les parcs.

TARIFICATION ABONNEMENTS AU 1^{er} MARS 2021

Parcs	Abonnement Résident mensuel	Abonnement Permanent mensuel	Abonnement 2 Roues Motorisés mensuel	Abonnement Vélo*	
				Mensuel /	Annuel
8 MAI 1945	62,00 €	98,00 €	34,00 €	5,00 €	35,00 €
A. DE CHARTRES	51,00 €	87,00 €			
ALSACE LORRAINE	87,00 €	89,00 €			
ARENA	46,00 €	61,00 €			
BEAUJON	74,00 €	98,00 €		5,00 €	35,00 €
BONNAC	78,00 €	123,00 €	44,00 €		
C.C. MERIADECK	55,00 €	123,00 €	44,00 €	5,00 €	35,00 €
CH. DESCAS	22,00 €	43,00 €			
CITE MONDIALE	64,00 €	110,00 €			
CROIX DE SEGUEY	61,00 €				
GARE SAINT JEAN		139,00 €	60,00 €		
FRONT DU MEDOC	64,00 €	110,00 €	45,00 €	5,00 €	35,00 €
GAMBETTA	78,00 €	123,00 €	44,00 €	5,00 €	35,00 €
GRAND PARC	65,00 €	85,00 €	30,00 €	5,00 €	35,00 €
LAHARPE	46,00 €	61,00 €			
LES SECHERIES	42,00 €	62,00 €	27,00 €	5,00 €	35,00 €
LHOTE	78,00 €		44,00 €	5,00 €	35,00 €
LIBERATION	42,00 €	62,00 €			
MERIGNAC	42,00 €	62,00 €	27,00 €	5,00 €	35,00 €
PALUDATE	77,00 €	102,00 €		5,00 €	35,00 €
PESSAC CENTRE	42,00 €	62,00 €	27,00 €	5,00 €	35,00 €
PEY BERLAND	78,00 €	123,00 €	44,00 €	5,00 €	35,00 €
PORTE DE BORDEAUX	60,00 €	98,00 €		5,00 €	35,00 €
REPUBLIQUE	78,00 €	123,00 €	44,00 €	5,00 €	35,00 €
RUE DE BEGLES		92,00 €			
VICTOIRE	66,00 €	104,00 €	45,00 €	5,00 €	35,00 €
VICTOR HUGO	71,00 €	85,00 €	31,00 €	5,00 €	35,00 €
GRAND PARC PROVISOIRE					
BERGONIE					

*L'abonnement vélo permet l'accès à 16 parkings

AUTRES ABONNEMENTS :

- Abonnement véhicules écologiques : -50% du tarif permanent ou résident. Tarif éligible sur tous les parcs
- Abonnement hebdomadaire : -50% du tarif permanent pour une semaine. Tarif éligible sur tous les parcs
- Abonnement multiparcs : offre permettant aux TPE/PME, commerçants, artisans, professions libérales, médicales, paramédicales, auto-entrepreneurs et administrations publiques de stationner au tarif de 175 € TTC par mois dans 10 parkings (hypercentre et centre)
- Abonnement multicartes : -32% sur tout abonnement permanent souscrit au-delà des 50 premiers

- Auto partage : tarif préférentiel pour les sociétés d'autopartage à 79,17 € TTC sur 26 parcs
- Option petit rouleur : pour un abonnement résident, remise de 0.75 € TTC par sortie et par mois en dessous du seuil de 15 sorties par mois

FRAIS DE CARTE :

- voitures et motos : 31 € TTC
- vélos et autres engins de déplacement personnels : 15 € TTC

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de PARCUB - Séance du 27 mars 2019 (convocation du 13 mars 2019)**

Aujourd'hui vingt sept mars deux mille dix neuf à 17 H 30, le conseil d'administration de PARCUB s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de PARCUB.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Maribel BERNARD, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques GUICHOUX, M. Pierre LOTHAIRE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Jean-Louis DAVID à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Jacques GUICHOUX

La séance est ouverte

AFFAIRE 2019/02/01P

Tarifs 2019 et révision des quotas résidents

Par délibération 2018/06/03P, le conseil d'administration de PARCUB a voté les tarifs 2019. Vous trouverez ci-après l'ensemble des tarifs horaires et abonnements 2019 de tous les parcs gérés par la régie.

Par ailleurs, il est proposé dans un second temps de revoir les quotas « résidents » pour certains parcs de stationnement dans lesquels des opportunités demeurent ou se restreignent afin de faciliter le stationnement des riverains. Ces quotas ayant été définis en 2014 il semble en effet judicieux de les réajuster en fonction de la fréquentation et des usages constatés sur chacun des parcs.

Table des matières

PARTIE 1 : TARIFS HORAIRES 2019	2
PARCS HYPER CENTRE	2
PARCS CENTRE	2
PARCS PERIPHERIE	3
PARC BERGONIE.....	3
PARC BARRIERE DU MEDOC (NOUVEAU NOM LIBERATION).....	3
PARCS : ALLEES DE CHARTRES ET VICTOR HUGO	4
PARC IDDAC (NOUVEAU NOM LAHARPE).....	5
PARC BEAUJON ET PALUDATE SAINT JEAN	5
PARC LES SECHERIES.....	6
PARC MERIADECK.....	6
<i>Centre commercial ouvert</i>	6
<i>Centre commercial fermé</i>	7
<i>Véhicules 2 roues motorisés</i>	7
PARC SAINT JEAN	8
<i>Général</i>	8
<i>Véhicules 2 roues motorisés</i>	8
<i>Arrêt Minute</i>	9
PARCS VEHICULES 2 ROUES MOTORISES.....	10
PARC ARENA.....	10
PARC CHATEAU DESCAS BUS.....	10
PARC ALLEE DE CHARTRES BUS	11
PARTIE 2 : TARIFS ABONNEMENT	12
PARTIE 3 : REVISION DES QUOTAS RESIDENTS	14

PARTIE 1 : Tarifs Horaires 2019

Les tarifs horaires 2019 sont maintenus sur l'ensemble des parcs au même niveau que ceux appliqués en 2018. Ils sont déclinés par zone (hyper centre, centre et périphérie) et par parc en tenant compte des offres « véhicules » et « 2 roues motorisés » en tarifs jour et nuit.

PARCS HYPER CENTRE

Parcs : Cite Mondiale - Front du Médoc - Gambetta - Pey Berland - République - Victoire		
Tarifs Cumulatifs "Jour" de 7h à 20h		
De 0 à 60 min	0,60 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h à 1h45	0,80 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h45 à 2h	0,40 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 2h à 2h15	0,60 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 2h15 à 8h45	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 8h45 à 9h	0,20 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 9h	19,00 €	
Tarifs Cumulatifs "Nuit" de 20h à 7h		
De 0 à 30 min	1,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 30 min à 1h30	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h30 à 11h	5,00 €	
24h supplémentaire	19,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	19,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARCS CENTRE

Parcs : Porte de Bordeaux et 8 Mai 1945		
Tarifs Cumulatifs "Jour" de 7h à 20h		
De 0 à 30 min	0,60 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 30 min à 1h	0,40 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h à 1h15	0,90 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h15 à 10h30	0,40 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 10h30 à 10h45	0,30 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 10h45	18,00 €	
Tarifs Cumulatifs "Nuit" de 20h à 7h		
De 0 à 30 min	1,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 30 min à 1h30	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h30 jusqu'à 11h	5,00 €	
24h supplémentaire	18,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	18,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARCS PERIPHERIE

Parcs : Mérignac (Nouveau nom Mérignac centre) & Pessac		
Tarifs Cumulatifs "Jour" de 7h à 19h		
1h de Gratuité		
Plus de 1h à 1h15	1,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h15 à 4h30	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 4h30	8,00 €	
Tarifs Cumulatifs "Nuit" de 19h à 7h		
De 0 à 45 min	1,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 45 min jusqu'à 12h	3,00 €	
24h supplémentaire	8,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	8,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARC BERGONIE

Tarifs Cumulatifs		
De 0 à 40 Min	Gratuit	
Plus de 40 Min à 6h10	1,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 6h10 jusqu'à 24h	22,00 €	
24h supplémentaire	22,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	22,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARC BARRIERE DU MEDOC (NOUVEAU NOM LIBERATION)

Tarifs journée de 7h à 19h		
De 0 à 15 min	0,40 €	
Plus de 15 min à 6h30	0,30 €	le 1/4 d'heure
Plus de 6h30 à 6h45	0,10 €	le 1/4 d'heure
Plus de 6h45	8,00 €	
Tarifs nuit de 19h à 7h		
De 0 à 45 min	1,00 €	le 1/4 d'heure
Plus de 45 min jusqu'à 12	3,00 €	
24h supplémentaire	8,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	8,00 €	multiplié par le nombre de jour de présence

PARCS : ALLEES DE CHARTRES ET VICTOR HUGO

Tarifs "Jour" de 8h à 20h		
15 Min	0,60 €	
30 Min	1,20 €	
45 Min	1,70 €	
1h00	2,20 €	+ 0,50€ par 1/4h
2h00	4,20 €	+ 0,50€ par 1/4h
3h00	6,20 €	+ 0,40€ par 1/4h
4h00	7,80 €	+ 0,30€ par 1/4h
5h00	9,00 €	
5h15	9,30 €	
5h30	9,60 €	
5h45	9,80 €	
6h00	10,00 €	+ 0,20€ par 1/4h
7h00	10,80 €	+ 0,20€ par 1/4h
8h00	11,60 €	+ 0,20€ par 1/4h
9h00	12,40 €	
9h15	12,60 €	
9h30	12,80 €	
De 9h45 à 12h	13,00 €	
Tarifs "Nuit" de 20h à 8h		
15 Min	0,50 €	
30 Min	1,00 €	
45 Min	1,50 €	
1h00	2,00 €	
1h15	3,00 €	
1h30	4,00 €	
De 1h45 à 12h	5,00 €	
24h supplémentaire	18,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	18,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARC GRAND PARC PROVISOIRE

Tarifs Cumulatifs		
De 0 à 10 Min	Gratuit	
Plus de 10 min à 15 min	0,70 €	
Plus de 15 min à 1h	0,70 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h à 2h	0,60 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 2h à 8h45	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 8h45 à 9h	0,30 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 9h jusqu'à 24h	19,00 €	
24h supplémentaire	19,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	19,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARC IDDAC (NOUVEAU NOM LAHARPE)

Tarifs Cumulatifs		
De 0 à 15 Min	Gratuit	
De 15 Min à 30 Min	1,00 €	le 1/4 d'heure
De 30 Min à 45 Min	0,20 €	le 1/4 d'heure
De 45 Min à 1h30	0,30 €	le 1/4 d'heure
De 1h30 à 10h45	0,40 €	le 1/4 d'heure
De 10h45 à 11h	0,10 €	le 1/4 d'heure
De plus de 11h jusqu'à 24h	17,00 €	
24h supplémentaire	17,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	17,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARC BEAUJON ET PALUDATE SAINT JEAN

Tarifs Cumulatifs "Jour" de 7h à 20h		
De 0 à 60 min	0,60 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h à 1h45	0,80 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h45 à 2h	0,40 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 2h à 2h15	0,60 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 2h15 à 8h45	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 8h45 à 9h	0,20 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 9h	19,00 €	
Tarifs Cumulatifs "Nuit" de 20h à 7h		
De 0 à 30 min	1,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 30 min à 1h30	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h30 à 11h	5,00 €	
24h supplémentaire	19,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	19,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARC LES SECHERIES

Tarifs journée de 7h à 19h		
De 0 à 15 min	0,40 €	
Plus de 15 min à 6h30	0,30 €	le 1/4 d'heure
Soit au total pour 6h30	7,90 €	
Au-delà de 6h30	8,00 €	
Tarifs nuit de 19h à 7h		
3 premiers 1/4h	1,00 €	le 1/4 d'heure
1/4h supplémentaires	Gratuits	
Soit entre 19h et 7h	3,00 €	
24h supplémentaire	8,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	8,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARC MERIADECK

Centre commercial ouvert

Tarifs Cumulatifs Centre Commercial ouvert		
Du lundi au samedi de 8h15 à 21h45		
Le Dimanche de 8h15 à 12h45		
1h30 de Gratuité		
Plus de 1h30 à 1h45	2,40 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h45 à 2h	0,20 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 2h à 2h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 2h15 à 3h	0,20 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 3h à 3h15	1,80 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 3h15 à 4h15	0,20 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 4h15 à 9h30	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 9h30 à 9h45	0,70 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 9h45	19,00 €	
Tarifs Cumulatifs "Nuit"		
De 21h45 à 7h		
De 0 à 30 min	1,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 30min à 1h30	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h30 jusqu'à 9h30	5,00 €	
24h supplémentaire	19,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	19,00 €	multiplié par le nombre de jour de présence

Centre commercial fermé

Tarifs Cumulatifs "jour" Centre Commercial Fermé		
<i>De 7h à 20h</i>		
De 0 à 60 min	0,60 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h à 1h45	0,80 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h45 à 2h	0,40 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 2h à 2h15	0,60 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 2h15 à 8h45	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 8h45 à 9h	0,20 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 9h	19,00 €	
Tarifs Cumulatifs "Nuit"		
<i>De 20h à 7h</i>		
De 0 à 30 min	1,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 30min à 1h30	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 1h30 jusqu'à 11h	5,00 €	
24h supplémentaire	19,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	19,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

Véhicules 2 roues motorisés

Tarifs Cumulatifs Centre Commercial ouvert		
1h30 de Gratuité		
Plus de 1h30 à 8h	0,30 €	le 1/4 d'heure
Plus de 8h à 8h15	0,20 €	le 1/4 d'heure
Plus de 8h15	8,00 €	
Tarifs Cumulatifs Centre Commercial Fermé		
<i>De 7h à 20h</i>		
De 0 à 2h45	0,30 €	le 1/4 d'heure
Plus de 2h45 à 8h30	0,20 €	le 1/4 d'heure
Plus de 8h30 à 8h45	0,10 €	le 1/4 d'heure
Plus de 8h45	8,00 €	
24h supplémentaire	8,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	8,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARC SAINT JEAN

Général

Tarifs Cumulatifs		
De 0 à 7 Min	Gratuit	
Plus de 7 Min à 10 Min	1,00 €	les 3 Minutes
Plus de 10 Min à 20 Min	1,00 €	Les 10 minutes
Plus de 20 Min à 30 Min	2,00 €	Les 10 minutes
Plus de 30 Min à 1h10	1,00 €	Les 10 minutes
Plus de 1h10 à 1h50	0,40 €	Les 10 minutes
Plus de 1h50 à 2h	0,30 €	Les 10 minutes
Plus de 2h à 9h15	0,30 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 9h15 à 9h45	0,20 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 9h45 à 11h	Gratuit	Les 3 1/4 d'heure
Plus de 11h à 11h15	1,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 11h15 à 12h	Gratuit	Les 3 1/4 d'heure
Plus de 12h à 12h15	1,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 12h15 à 13h	Gratuit	Les 3 1/4 d'heure
Plus de 13h à 13h15	1,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 13h15 à 14h	Gratuit	Les 3 1/4 d'heure
Plus de 14h à 14h15	1,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 14h15 jusqu'à 24h	23,00 €	
24h supplémentaire	11,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	23,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

Véhicules 2 roues motorisés

Tarifs Cumulatifs		
De 0 à 7 min	Gratuit	
Plus de 7min à 15 min	0,50 €	les 8 minutes
Plus de 15min à 2h	0,50 €	le 1/4 d'heure
Plus de 2h à 8h	0,25 €	le 1/4 d'heure
Plus de 8h jusqu'à 24h	10,00 €	
24h supplémentaire	10,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	10,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

Arrêt Minute

Tarifs Cumulatifs		
De 0 à 10 min	Gratuit	
Plus de 10 min à 20 min	2,00 €	Les 10 minutes
Plus de 20 min à 2h	1,00 €	Les 10 minutes
Plus de 2h à 2h15	1,70 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 2h15 à 3h	0,10 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 3h à 3h15	1,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 3h15 à 8h45	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 8h45 à 9h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 9h à 9h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 9h15 à 10h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 10h à 10h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 10h15 à 11h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 11h à 11h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 11h15 à 12h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 12h à 12h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 12h15 à 13h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 13h à 13h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 13h15 à 14h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 14h à 14h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 14h15 à 15h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 15h à 15h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 15h15 à 16h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 16h à 16h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 16h15 à 17h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 17h à 17h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 17h15 à 18h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 18h à 18h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 18h15 à 19h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 19h à 19h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 19h15 à 20h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 20h à 20h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 20h15 à 21h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 21h à 21h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 21h15 à 22h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 22h à 22h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 22h15 à 23h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 23h à 23h15	2,00 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 23h15 à 24h	Gratuit	Les 3/4 d'heure
Plus de 24h de stationnement		56,00 €
24h suivantes plafonnée		20,00 €
24h suivantes plafonnée		25,00 €
au-delà 24h suivantes		30,00 €
Ticket perdu ou détérioré	56,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARCS VEHICULES 2 ROUES MOTORISES

Parcs : Gambetta - Pey Berland - République - Victoire		
Tarifs Cumulatifs		
De 0 à 2h45	0,30 €	le 1/4 d'heure
Plus de 2h45 à 8h30	0,20 €	le 1/4 d'heure
Plus de 8h30 à 8h45	0,10 €	le 1/4 d'heure
Plus de 8h45 jusqu'à 24h	8,00 €	
24h supplémentaire	8,00 €	
Ticket perdu ou détérioré	8,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARC ARENA

Tarifs Cumulatifs		
De 0 à 2h	Gratuit	
Plus de 2h à 5h15	0,70 €	
Plus de 5h15 à 5h30	0,70 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 5h30 à 6h	0,60 €	Le 1/4 d'heure
Plus de 6h jusqu'à 24H	0,50 €	Le 1/4 d'heure
Forfait* événement	8,30 €	*Forfait variable selon les événements
24h supplémentaire	8,00 €	
ou en cas d'événements	16,30 €	
Ticket perdu ou détérioré	19,00 €	multiplié par le nombre de jours de présence

PARC CHATEAU DESCAS (BUS)

Tarifs Cumulatifs		
De 0 à 30 min	1,00 €	le 1/4 d'heure
Plus de 30 min jusqu'à 24h	2,00 €	le 1/4 d'heure

PARC ALLEE DE CHARTRES (BUS)

Tarifs Cumulatifs		
Matin	8h à 13h	10,00 €
Après-Midi	13h à 19h	10,00 €
Soirée	19h à 2h	15,00 €
Journée	8h à 19h	15,00 €
Nuit	19h à 8h	20,00 €
24 heures	8h à 8h le lendemain	25,00 €

PARTIE 2 : Tarifs abonnement

TARIFS MENSUELS TTC EN EUROS APPLICABLES AU 01/01/2019														
Zone	Noms des parking	Résident	Permanent	Hebdomadaire	2 Roues non Motorisées	2 Roues Motorisées	Véhicules écologiques Résident	Véhicules écologiques Permanent	Nuit Individuel	Nuit en nombre	Autopartage	Loueurs de voitures	Multiplicates 1ère tranche	Multiplicates 2ième tranche
-	Allée de Chartres	50,75	86,27	-	-	-	-	-	-	-	79,17	-	-	-
-	Alsace & Lorraine	86,27	86,30	-	-	25,38	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Arena	45,67	60,90	30,45	-	26,06	-	-	-	-	-	-	-	-
Périphérie	Liberation	41,61	61,46	30,73	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Beaufon	73,08	97,44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Bergonté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Bonnac	77,14	122,91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Bouquières	-	-	-	2,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hyper Centre	Cité Mondiale	83,44	109,62	54,81	-	-	31,72	54,81	-	-	79,17	-	-	-
-	Croix de Seguey	60,90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Descas	21,31	42,63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hyper Centre	Front du Médoc	63,44	109,62	54,81	-	44,61	-	-	-	-	-	-	109,62	67,96
Hyper Centre	Gambetta	77,14	122,91	61,45	-	43,74	38,57	61,45	-	-	-	-	97,48	52,34
-	Huit mai 45	61,41	97,48	48,74	-	33,70	30,70	48,74	-	-	-	-	-	-
-	Laharpe	45,67	60,90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Les Sèchanties	41,61	61,46	30,73	-	26,06	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Lhoie	77,14	122,91	-	-	43,74	-	-	61,46	-	79,17	-	-	-
Hyper Centre	Métadack	54,81	122,91	61,45	-	43,74	-	-	-	-	79,17	-	-	-
Périphérie	Mérignac Centre	41,61	61,46	30,73	-	26,06	-	-	-	-	-	101,50	-	-
-	Paludata	76,12	101,50	-	-	43,74	-	-	-	-	-	-	-	-
Périphérie	Passac Centre	41,61	61,46	30,73	-	26,06	-	-	-	-	-	-	-	-
Hyper Centre	Pey Berland	77,14	122,91	61,45	-	43,74	38,57	61,45	-	-	79,17	-	97,48	52,34
Hyper Centre	Porte de Bordeaux	59,88	97,48	48,74	-	-	29,94	48,74	-	-	-	-	122,91	68,70
-	République	77,14	122,91	61,45	-	-	38,57	61,45	-	43,01	-	-	-	-
-	Rue de Béglies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Saint Jean	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hyper Centre	Victoire	65,97	103,83	51,91	-	44,61	32,98	51,91	-	-	79,17	-	103,83	59,18
-	Victor Hugo	70,54	84,24	-	-	30,45	-	-	-	-	-	-	-	-

Cette grille tarifaire prend en compte la hausse de 1,5 % au 1^{er} janvier 2019 votée en conseil d'administration fin 2018. Elle reprend l'ensemble des formules d'abonnement déclinée de la façon suivante :

- Résident : il correspond à un tarif incitatif pour les résidents qui habitent dans un périmètre de 1000 mètres autour du parc concerné. Le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze
- Permanent : le tarif permanent concerne les usagers effectuant des déplacements et n'étant pas éligible au tarif résident
- Tarifs hebdomadaires : ils sont fixés à 50 % du prix des abonnements permanents
- 2 roues motorisés : applicable aux motos, scooters, mobylettes, solex
- 2 roues non motorisés (vélos) : les abonnements vélos sont à ce jour gratuits, seuls les frais de souscription sont facturés 15 € TTC.
- Véhicules écologiques : applicable aux véhicules électriques, hybrides, GPL, GNV et Ethanol. Le tarif correspond à - 50 % du tarif résident ou permanent
- Nuit individuel : applicable sur les plages horaires de 19 H à 9 H du lundi au samedi (24H/24H les dimanches et jours fériés) et calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Nuit en nombre : tarif remis dès la première carte à condition de souscrire un minimum de 50 abonnements nuits et d'avoir 150 abonnements permanents déjà souscrits
- Autopartage : tarif préférentiel pour des sociétés qui développent des solutions d'autopartage
- Loueur de voiture : tarif qui correspond à l'abonnement permanent pour des sociétés de location de véhicules
- Multicartes : tarif préférentiel à partir du 51^{ème} abonnement souscrit (2^{ième} tranche)
- Duo : Abonnement qui vise les foyers disposant de plus d'un véhicule avec un abonnement résident, un 2^{ième} véhicule identifié pouvant être stationné dans un parking déporté situé a minima à 800 m du lieu d'habitation (concerne les parcs Mérignac centre et Pessac centre (19 € TTC par mois avec – en cas d'abonnement a minima pour une durée de 6 mois – 3 mois offert, soit un coût mensuel pour les 6 premiers mois de seulement 9,50 € TTC) ainsi que Porte de Bordeaux (29 € TTC par mois avec – en cas d'abonnement a minima pour une durée de 6 mois – 3 mois offert, soit un coût mensuel pour les 6 premiers mois de seulement 14,50 € TTC))

Le coût de réfection d'une carte abîmée ou perdue s'élève à 31 € TTC.

Autres options ou formule d'achat :

- Option petit rouleur : pour un abonnement résident, remise de 0,75 € TTC par sortie et par mois en dessous du seuil de 15 sorties par mois
- Chèques parkings : délivrés uniquement à des personnes morales pour l'achat minimum de 20 tickets avec une réduction de 20 % jusqu'à 1 H 30 et de 40 % au-delà
- Cartes à décompte : carte rechargeable sur le site internet de PARCUB qui offre la possibilité de créditer le montant de son choix, le débit se faisant en sortie de parc et calculé sur un tarif horaire

PARTIE 3 : Révision des quotas résidents

Cette révision des quotas prend en compte la capacité de remplissage de certains parcs pour lesquels la demande d'abonnements résidents reste faible et incite donc à ouvrir plus largement l'offre sur du permanent.

Nom du parking	Total de places en Parking	Quotas en % définis au 01/01/2014	Quotas en % définis au 01/04/2019
Gambetta	478	40	40
Pey Berland / St Christoly	656	50	50
République	400	40	40
Cité mondiale	847	50	45
Front du Médoc	791	40	30
Victoire	472	40	40
Centre commercial Mériadeck	1309	40	30
Bonnac	166	40	40
Lhôte	113	100	100
Huit mai 45	453	40	35
Porte de Bordeaux	521	40	35
Bergonié	66	40	40
Croix de Seguey	51	100	100
Libération	138	40	40
Mérignac Centre	285	40	35
Pessac Centre	346	40	35
Descas	174	50	50
Bègles Sècheres	405	100	100
Beaujon	92	75	75
Laharpe	79	40	45
Paludate Saint-Jean	566	40	40
Victor Hugo	667	25	30
Alsace Lorraine	125	100	100
Allées de Chartres	406	25	25

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir acter les tarifs 2019 en vigueur ainsi que la révision des quotas résidents.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 27 mars 2019

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a larger, loopy shape.

Christophe DUPRAT